



COVID-19

## ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

### ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

#### AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT  
À RISQUE

- Pas d'isolement
- Autotest immédiat
- Autotest à J+2\*, J+4\*

#### SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

### ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

#### QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CONTACT  
À RISQUE

- L'élève pourra rester en classe :
- Si l'autotest fait immédiatement est négatif
  - Et si les autotests réalisés à J+2\* et J+4\* sont négatifs

\*J = Réalisation du premier autotest



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000  
(appel gratuit)



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS  
DE 12 ANS

ÉLÈVES DE 12 ANS  
ET PLUS COMPLÈTEMENT  
VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS  
NON VACCINÉS OU  
PARTIELLEMENT VACCINÉS

Réalisation d'un autotest\*\* immédiatement

Si l'autotest est négatif

- Pas d'isolement- Poursuite des cours en présentiel
- Autosurveillance par deux autotests\*\* à J+2 et J+4 après le premier test  
Déclaration sur l'honneur à présenter attestant du résultat négatif du premier autotest et de l'engagement à réaliser des autotests à J+2 et J+4

Si l'un des autotests est positif

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

Isolement obligatoire de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Réalisation obligatoire d'un test le 7<sup>e</sup> jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si le test est négatif

Attestation sur l'honneur à fournir par les représentants légaux

Poursuite de l'isolement jusqu'à la production d'une attestation sur l'honneur

Si le test est positif

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)